

# FORMATION SPECIALISEE DE RESEAU

LE 23 JUIN 2026 S'EST TENUE LA PREMIERE FORMATION SPECIALISEE DE RESEAU (FS-R) DU CND DE 2026, PRESIDEE PAR LE GENERAL AUNIS. APRES LECTURE DES DECLARATIONS LIMINAIRES L'INSTANCE A EXAMINE LES DIFFERENTS POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

**COMMISSARIAT  
AU NUMÉRIQUE  
DE DÉFENSE**

## POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

- Projet d'instruction relative à la prévention du risque incendie ;
- Projet de note sur les indicateurs des risques psychosociaux (RPS) ;
- Projet de note relative au télétravail ;
- Organisation de la protection de l'environnement ;
- Résultats de l'enquête I2M 2025 ; Formation des conseillers incendie ;
- Point sur les formations spécialisées de réseau.
- La prise en compte du BPMRE dans le dispositif ;
- La clarification des missions de l'expert incendie ;
- Les modalités de formation et de qualification des conseillers incendie ;
- La mise en place de consignes visuelles destinées à faciliter la compréhension des consignes de sécurité.
- Le projet d'instruction a reçu un avis favorable unanime de la formation spécialisée.

## REPONSES AUX DECLARATIONS LIMINAIRES

Le général AUNIS a indiqué que le chantier d'harmonisation des astreintes serait engagé au cours de l'année 2026.

Le procès-verbal de la précédente formation spécialisée a été adopté à l'unanimité.

Concernant la non-crétion d'une formation spécialisée dédiée à la FABNUM, l'administration a rappelé que les sujets relatifs à cette entité seraient désormais examinés au sein de la FS-R du CND.

## PREVENTION DU RISQUE INCENDIE

L'administration a présenté le projet d'instruction incendie adapté à l'organisation du CND.

Cette nouvelle instruction prend notamment en compte les évolutions réglementaires récentes, en particulier celles relatives aux ouvrages souterrains, et précise les missions des différents acteurs de la prévention incendie.

Plusieurs évolutions ont également été intégrées, notamment :

## PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

L'administration a présenté un projet de fiche de signalement des risques psychosociaux visant à améliorer la détection et le traitement des situations rencontrées dans les services.

Cette évolution marque également une évolution terminologique importante : la notion de « troubles psychosociaux » laisse désormais place à celle de « risques psychosociaux », davantage centrée sur la prévention que sur les conséquences médicales.

La nouvelle fiche doit permettre :

- Une détection plus précoce des situations à risque ;
- Une meilleure réactivité des acteurs de prévention ;
- Un suivi harmonisé des situations au sein du CND.

## FORMATION SPECIALISEE DE RESEAU

L'administration a rappelé que tout agent pouvait être à l'origine d'un signalement, celui-ci étant ensuite instruit par le conseiller de prévention.

Les quatre indicateurs réglementaires relatifs aux RPS demeurent obligatoires pour chaque organisme.

Au mois de septembre 2025, 48 situations avaient été recensées au sein du CND, ayant conduit à la mise en place de dix groupes d'analyse.

La formation spécialisée a émis un avis favorable unanime sur cette nouvelle procédure.

### TELETRAVAIL

Le projet de note relatif au télétravail ne modifie pas le cadre général actuellement en vigueur.

Il formalise plusieurs pratiques déjà mises en œuvre localement et introduit un volet renforcé consacré à la prévention des risques professionnels, notamment dans des situations particulières telles que les épisodes de forte chaleur.

Une charte relative au droit à la déconnexion est également intégrée au dispositif. Le projet a reçu un avis favorable unanime.

### ORGANISATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'administration a présenté une note cadre destinée à structurer l'organisation de la protection de l'environnement au sein du CND.

Cette démarche s'inscrit dans la stratégie ministérielle de développement durable et vise à mieux identifier les responsabilités de chacun.

Un guide pratique est actuellement en cours de rédaction et des actions de sensibilisation ainsi que des formations seront progressivement déployées auprès des personnels.

### RESULTATS DE L'ENQUETE I2M 2025

Les résultats de l'enquête ministérielle I2M ont également été présentés.

Le questionnaire, commun à l'ensemble du ministère, fait apparaître une baisse du moral des personnels par rapport à la précédente édition.

Les principaux facteurs mis en évidence concernent :

- Les moyens humains ;
- La charge de travail ;
- La communication interne.

Ces résultats confirment plusieurs remontées déjà exprimées par les agents.

Un nouveau bilan sera présenté à l'automne afin de mesurer l'évolution de ces indicateurs.

### FORMATION DES CONSEILLERS INCENDIE

Le CND reprend désormais en autonomie la formation de ses conseillers incendie.

Cette formation, d'une durée de quatre jours, couvre l'ensemble des aspects liés à la prévention incendie, avec une attention particulière portée aux risques spécifiques des infrastructures numériques.

La **CFDT Défense** prend acte des différentes évolutions présentées au cours de cette Formation Spécialisée de Réseau.

Elle salue les travaux engagés en matière de prévention, notamment sur les risques psychosociaux et la prévention incendie.

La **CFDT** restera toutefois attentive à la mise en œuvre concrète de ces dispositifs sur le terrain, en particulier dans un contexte où les transformations en cours au sein du CND peuvent avoir des conséquences importantes sur les conditions de travail des agents.

Elle continuera à porter les remontées des personnels et à contribuer activement aux travaux de la formation spécialisée afin que la prévention, la santé et la sécurité au travail demeurent pleinement intégrées aux transformations engagées.

● Paris, le 6 juillet 2026